

Sensibilisation au problème de la contrefaçon à la BEA

Berne, le 26 avril 2012 – Les douanes suisses retirent de plus en plus souvent des marchandises de la circulation au motif de soupçon de contrefaçon; le nombre de ces interventions a augmenté de plus de 140 % depuis 2009. Cela ne peut pas durer ! Par ses opérations de sensibilisation, STOP A LA PIRATERIE souhaite faire en sorte que les Suisses et les Suissesses ne tombent plus dans le piège de la contrefaçon.

En 2011, le nombre des cas dans lesquels les douanes suisses ont découvert des contrefaçons s'est élevé à 5804 au total. En 2010, il était de 4487, alors qu'en 2009 il ne s'élevait qu'à 2402. L'augmentation est spectaculaire, tant et si bien qu'on se demande quand elle atteindra son apogée. La plupart des interventions concernent à nouveau le trafic des marchandises de commerce (3180 cas, 55 % du nombre total), mais la part des contrefaçons trouvées dans les bagages des voyageurs est proportionnellement en progression (2624 cas), soit 45 % du nombre total, alors qu'en 2010 celles-ci ne représentaient que 40 % à peine.

La contrefaçon est le fait d'organisations criminelles

Beaucoup de Suisses n'ont pas encore pris suffisamment conscience que l'achat de contrefaçons n'est pas un délit sans gravité. L'industrie de la contrefaçon, qui est dotée d'un réseau de production et de distribution international, est une branche du crime organisé, lequel ne se soucie guère des normes de sécurité et de qualité ainsi que des prescriptions en matière de protection de l'environnement et des travailleurs.

Les contrefaçons sont source d'ennuis

Plus le prix est attractif, plus il faudrait être vigilant et examiner de près les raisons à l'origine de cette différence de prix. Dans le doute, il vaut mieux renoncer à une prétendue bonne affaire et s'éviter ainsi bien des ennuis. En effet, les douanes retiennent les faux produits de marque et de design et les détruisent sur requête du titulaire des droits, même s'il ne s'agit que d'un simple souvenir acheté pour son usage privé. En Suisse, il ne faut pas craindre de se voir infliger une amende, à la différence de l'Italie ou de la France dont les législations respectives prévoient des peines salées. Mais il n'est pas rare que les titulaires de marques réclament des dommages-intérêts élevés.

Offensive d'information à la BEA

L'information est la meilleure arme pour lutter contre la contrefaçon et le piratage. C'est pourquoi le partenariat public-privé STOP A LA PIRATERIE, qui s'est donné comme but de combattre ce fléau, s'est associé aux douanes et informera sur ce problème à la BEA dans le cadre de l'exposition des organisations d'urgence du 27 avril au 6 mai 2012 (hall 1.1, stand n° D 031, www.beapferd.ch). Des contrefaçons typiques y seront exposées dans une tour en verre, et des experts présents sur le stand expliqueront aux personnes intéressées comment elles peuvent reconnaître des contrefaçons et éviter d'en acheter. Et afin que les mises en garde restent ancrées durablement dans l'esprit des visiteurs, ceux-ci se verront remettre des brochures d'information et un petit cadeau.

Annexe et lien :

- [Statistique 2011 de l'AFD concernant le droit des biens immatériels](#)
- [Statistiques des années passées](#)

Renseignements :

Sur STOP A LA PIRATERIE : Anastasia Li-Treyer, présidente de STOP A LA PIRATERIE (031 377 72 66)

Sur la situation juridique : Jürg Herren, vice-président de l'association STOP A LA PIRATERIE (031 377 72 16)

Sur l'Administration fédérale des douanes : Stefanie Widmer, suppléante du chef Communication, AFD (031 322 50 56)